

1

Sujet : [INTERNET] Contribution ACEVE enquête publique Ruffec

De : coraille <coraille@sfr.fr>

Date : 06/02/2019 12:00

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

Madame le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte le document ci-joint : il s'agit de la participation de l'ACEVE à l'enquête publique dont vous êtes responsable.

Respectueusement, la présidente, Mme Plumereau

— Pièces jointes : —

Contribution A.C.E.V.E.doc

30 octets 19

Madame Plumereau Pierrette

Présidente de l'ACEVE (Association pour la Cohérence Environnementale en ViennE)

Centre d'animation des Couronneries

37 rue Pierre de Coubertin

86000 Poitiers

à

Madame Le Commissaire Enquêteur

Objet : enquête publique pour la « Ferme éolienne de Ruffec ».

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je m'adresse à vous en tant que présidente de l'ACEVE (Association pour la Cohérence Environnementale en ViennE) association agréée au titre de l'environnement par arrêté préfectoral.

Nous sommes convaincus que dans le cadre de l'urgence climatique actuelle, il est essentiel de développer les énergies renouvelables, dont l'éolien, et ce pour différentes raisons :

- Relocalisation de la production énergétique : 22 000 personnes alimentées en électricité dans l'environnement immédiat du parc de Ruffec.
- Réduction importantes des émissions de CO2.
- Accroissement de l'autonomie énergétique : cette production ne nécessite l'apport ni d'énergies fossiles, ni d'uranium, produits qui font et vont faire l'objet de conflits internationaux.
- Création d'emplois à l'échelle locale et plus particulièrement à l'échelle nationale.
- Retombées financières pour les entreprises locales et retombées fiscales pour le territoire.

Nous voulons bien prendre en compte certains arguments anti-éoliens, en particulier l'atteinte aux paysages, si on veut bien faire abstraction des pylônes hautes tensions déjà en place. Cette pollution visuelle disparaîtra au moment du démantèlement, dans 30 ans ou avant si on les remplace par des systèmes plus petits et plus performants : l'évolution technique est très rapide. Enfin après démantèlement, il est tout à fait possible de cultiver à nouveau la parcelle (cf Allemagne). Les déchets produits n'ont rien de comparables avec les déchets nucléaires que nous ne savons toujours pas traiter.

De plus, les contraintes actuelles auxquelles sont soumises les implantations rendent certains arguments carrément obsolètes. Quant au danger qui menace les oiseaux, il est à relativiser puisque les couloirs migratoires sont pris en considération (les pesticides par exemple ont touché par leurs effets à long terme un bien plus grand nombre d'oiseaux).

Sont également à relativiser le danger pour la santé humaine au regard du danger potentiel que présente une centrale nucléaire comme le prouvent un certains nombre de dysfonctionnements, le site de Civaux en présentant malheureusement à lui seul plusieurs exemples.

Cet argumentaire n'est pas exhaustif ni réellement développé. Néanmoins nous espérons que vous y serez sensible et voudrez bien le prendre en compte.

Avec nos salutations distinguées,

Mme la Présidente de l'ACEVE

A Poitiers, le 06/01/2019

Sujet : [INTERNET] Fwd: Delivery Status Notification (Failure)

De : benedicte Godard <benneetyo@gmail.com>

Date : 06/02/2019 14:36

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

OBJET: ENQUETE PUBLIQUE RUFFEC éoliennes

Bonjour, nous habitons dans une Commune où il y a déjà un parc éolien.

Nous pensons que les nuisances générées par un parc éolien sont minimales par rapport aux nuisances causées par la nouvelle ligne LGV ou par la proximité de la N10. Il y a plus d'avantages que d'inconvénients.

Jusqu'en 2016, nous vivions en Picardie où il y a beaucoup plus d'éoliennes qu'en Vienne, en Charente ou dans les Deux-Sèvres. Là bas, les habitants ont appris à vivre avec ces machines et de nouvelles maisons viennent se construire à moins d'1 km des éoliennes. Il y a beaucoup moins de débat...

Nous sommes favorables à cette énergie éolienne et au parc éolien en projet à RUFFEC. Il est situé près d'une centrale photovoltaïque. Cela crée un pôle énergétique.

Par ailleurs, nous sommes harcelés pour l'instant par les anti-éoliens. Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît : STOP. Arrêtez de nous ennuyer avec vos fausses-vérités et vos pétitions.

Vous semez la zizanie dans notre région.

Vous privilégiez vos petits intérêts personnels. L'éolien n'est qu'un prétexte pour vous: Une centrale nucléaire ou une unité de méthanisation voudrait s'implanter (ou un centre de traitement des déchets), vous vous mobiliserez de la même façon.

Merci de tenir compte, Mme le Commissaire de notre AVIS FAVORABLE

Cordialement

Bénédicte et Yohan GODARD
16240 THEIL RABIER

Sujet : [INTERNET] RUFFEC (16) éoliennes

De : claudette.annet85@laposte.net

Date : 06/02/2019 15:08

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

B

Madame le COMMISSAIRE ENQUETEUR

Je suis favorable au projet éolien de RUFFEC.

Il est situé le long de la N10 bien plus bruyante que des éoliennes et dans un espace où il y en a déjà à proximité .

De plus les éoliennes sont situées près d'un parc solaire et d'une ancienne décharge.

C'est un parc de 5 éoliennes et pas un champ de 30 ou 50 machines, c'est acceptable je pense pour une ville comme RUFFEC.

Les anti-éoliens essaient de semer le doute mais il ne faut pas les écouter.

Voici un article intéressant à ce sujet:

" **Le lobby conservateur anti-éolien reste pourtant actif** et développe quel que soit le projet les mêmes arguments. C'est tout d'abord la soi-disant sauvegarde des paysages. Certes chacun a sa conception propre en matière esthétique, mais **il y a tout de même plus inélégant qu'une éolienne, non ?** Les poteaux électriques à haute tension ne dénaturent pas les paysages ? Rappelons aussi qu'il n'y a plus aucun paysage véritablement « naturel ». Ils ont tous été largement façonnés par l'activité humaine, et ce depuis fort longtemps (bocages, marais,...).

Les opposants parlent aussi de conséquences possibles sur la santé des habitants (aucune éolienne ne peut être implantée à moins de 500 mètres d'habitations). C'est le principe de précaution qui est souvent invoqué car **aucune étude sérieuse n'a montré quoi que ce soit à ce sujet**. Et voilà qu'entre les communes de Pouancé (49) et de Senonnes (53), à propos d'un projet sur un territoire où il y a un centre d'entraînement de chevaux de compétition, **certain s'y opposent en déclarant « on ne connaît pas les effets des ondes sur les chevaux »**. On ne sait pas, mais on s'y oppose tout de même !

Contre l'éolien en mer, les opposants se targuent même de défendre la biodiversité marine et déposent un recours qui risque de faire perdre plusieurs années au projet au large de La Baule).

Or que ce soit pour l'éolien terrestre ou l'éolien maritime, quel est le plus souvent le vrai ressort de ces farouches défenseurs de nos paysages ? C'est la peur de la dévalorisation de leur patrimoine mobilier du fait de la présence d'éoliennes visibles depuis leur maison (ou leur villa à La Baule). Là aussi, aucune étude probante ne confirme cette crainte. D'autant que le développement de l'éolien va entraîner une banalisation de la présence d'éoliennes."

source: <http://erichouzeau.eu/tenir-bon-contre-les-lobbies-anti-eolien/>

Je joins aussi en annexe une brochure de l'ADEME, qui est une agence dépendant de l'état.

Ces informations sont plus crédibles que toutes les soi-disants études scientifiques des anti-éoliens.

Cordialement,

[INTERNET] RUFFEC (16) éoliennes

Claudette ANNET

rue Paul Verlaine

86000 POITIERS

4

Sujet : [INTERNET] Projet d'éoliennes au nord du Ruffec

De : rachel.fearn149@gmail.com

Date : 06/02/2019 16:43

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

A la attention du Monsieur ou Madame le Commissaire enquêteur

Veillez accepter le présent avis comme notre refus total du projet de référence.

Par contre nous supportons cent pour cent l'installation des panneaux solaires.

Cordialement

Kenrick et Rachel FEARN

3 Les Gouges

16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] projet

De : Claude MAZAN <mazan.claude@orange.fr>

Date : 06/02/2019 17:21

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec <pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr>



Madame,

je me permet de m'exprimer sur le projet des éoliennes sur la commune de Ruffec , je suis contre ce projet qui se situe tout près de mon habitation

je souffre d' acouphène, je suis un amoureux de la nature c'est pour cela que j'ai acheté une maison à la campagne aujourd'hui on me met des éoliennes a coté

on défigure ma campagne pour l'écologie mais faire du béton dans les champs je ne savais que c'était écologique avoir des nuisances nocturnes avec des points

lumineux a hauteur de 180 mètres c'est quoi?

Cordialement

MR MAZAN CLAUDE